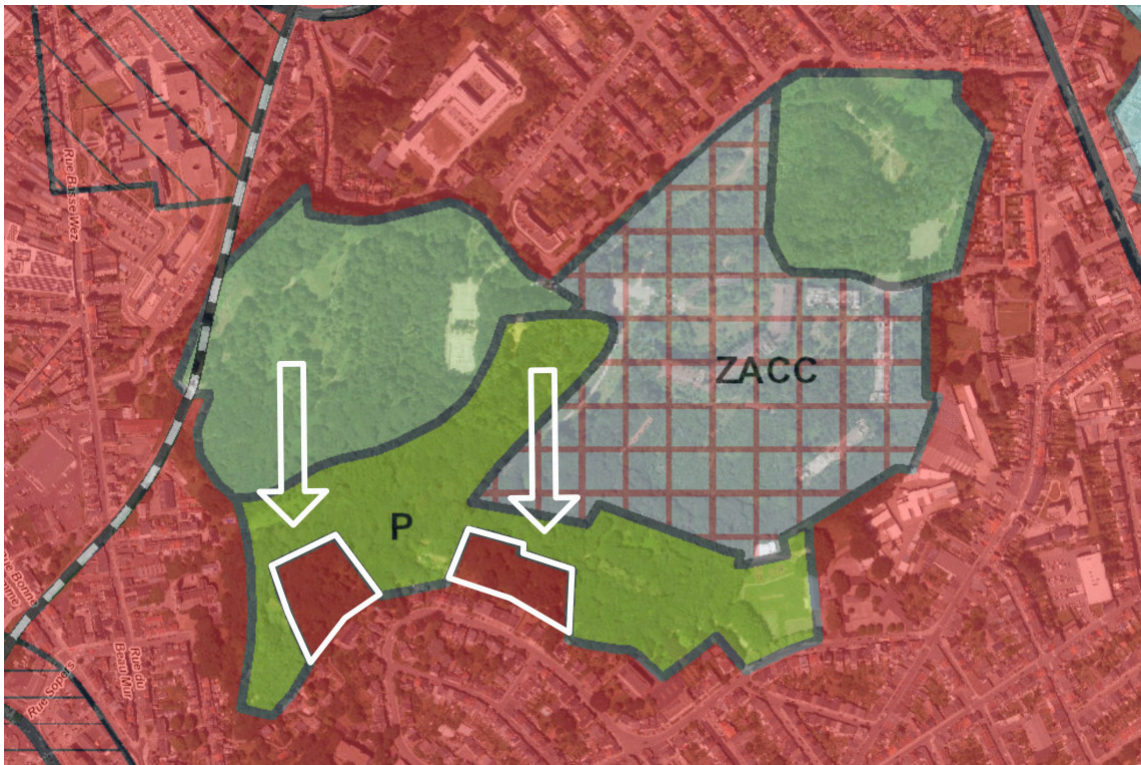


Projet de modification du plan de secteur du parc de la Chartreuse



Les deux zones classées en habitat mais faisant partie du Parc de la Chartreuse

*Ce projet est enregistré sous le numéro **1176** (mais aussi nous le numéro **1367**, suite à un double encodage) sur le site **Liège 2025**. Vous pouvez voter pour ce projet en consultant la page [Modification du plan de secteur du parc de la Chartreuse](#). Attention: il faut être **inscrit** sur le site Liège 2025 pour pouvoir voter.*

Le parc de la Chartreuse

Situé en rive droite de la Meuse, entre l'ancien fort militaire, les quartiers de Bressoux, Amercoeur et Grivegnée, cet espace boisé de 20 hectares est le plus grand parc de Liège après la réserve

naturelle du
Sart-Tilman.

Propriétaire du parc des Oblats depuis 1993, la Ville racheta une grande partie des zones vertes en 1998. L'ensemble fut réaménagé par la réalisation de trois sentiers de promenade dont un accessible aux personnes à mobilité réduite; l'ancienne dalle bétonnée accueille désormais un terrain de basket, des tables de ping-pong, de pique-nique et des jeux pour enfants. Inauguré en 2015, il remporte depuis un franc succès et est fréquenté par un nombreux public familial.

Le parc est repris au plan de secteur en zones d'espaces verts et de parc dans sa partie sud, or cette dernière comprend deux espaces en zone d'habitation dans les parcelles cadastrées C 549c et C 1404a/32.

Nous proposons à la Ville d'introduire la procédure de modification du plan de secteur afin d'inclure l'intégralité de ces deux parcelles dans la zone de parc alors qu'elles sont en zone d'habitat, qu'elles soient ou non propriété de la Ville.

Christian Pisart